

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 février 2015, au local de la salle arrière de l'église à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais
Absent : Yvan Charest

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Jessie Beaulieu, pro-maire et présidente d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2015

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 Janvier 2015.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de décembre 2014.
4. Embauche au poste d'employé de voirie.
5. Adoption de la politique MADA-Famille.
6. Octroi des divers contrats concernant l'ameublement de l'église.
7. Contrat d'ensemencement pour la Fête de la pêche.
8. Contrat d'ingénieur pour la réfection de l'église.
9. Denis Moffet.
10. Formation Pompiers.
11. Déclaration d'intérêts pécuniaires.

12. Divers :

- 1) Femmes remarquables.
- 2) Modification au règlement de taxation.

13. Période de questions.

14. Fermeture de la séance

15-02-7871

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

15-02-7872

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 tel que déposé.

Adoptée

15-02-7873

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014.

Les journaux des déboursés numéro 506 au montant de 55 673,41\$, le numéro 507 au montant de 6 046,54\$ et le journal des salaires au montant de 12 781,73\$ pour le mois de DÉCEMBRE 2014 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 92 515,63\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 décembre 2014 soit et est déposé.

Adoptée

15-02-7874

EMBAUCHE AU POSTE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE.

ATTENDU QUE la Municipalite de Dosquet a procédé aux entrevues visant à embaucher un responsable au niveau de la voirie et autres tâches;

SUR LA PROPOSITION de Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉ** par Monsieur Mathieu Bibeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, QUE la Municipalité de Dosquet procède à l'embauche de Sylvain Rousseau au poste d'employé de voirie.

Adoptée

15-02-7875

ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA-FAMILLE.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a fait plusieurs démarches au cours des derniers mois afin de livrer une politique MADA-famille reflétant les besoins et attentes des familles et aînés de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, **APPUYÉE** par Monsieur Claude Lachance, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** QUE la municipalité de Dosquet adopte la politique MADA-famille telle que présentée et accorde dispense de lecture de cette dernière.

Adoptée

15-02-7876

OCTROI DES DIVERS CONTRATS CONCERNANT L'AMEUBLEMENT DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière provenant du pacte rural pour l'achat de l'ameublement de l'église;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉ** par Monsieur Mathieu Bibeau, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, d'octroyer les divers contrats d'ameublements tels que décrits dans le tableau suivant, pour un total de 45 091,00\$ tel que présenté dans la demande de subvention au pacte rural :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	MONTANT (avant taxes)
Chaises (200)	CT-inter	6000.00\$
Tables rondes (14)	CT-inter	1680.00\$
Chariot pour chaises (2)	CT-inter	278.00\$
Tables rectangulaires (12)	CT-inter	864.00\$
Frigidaire 2 portes hor.	Bouchard	2395.00\$
Roues pour frigidaire	Bouchard	179.00\$
Table de réunion	Charles Croteau	889.99\$
Support à manteaux (2)	CT-inter	194.95\$
Bibliothèque	MBH Mobilier	18 213.00\$
Chariot tables (2)	SM3	376.00\$
Meubles Fermières	Armoires AP	3990.00\$
Frigidaire vertical 2 portes	Bouchard	1999.00\$
Comptoir cuisine	Armoires AP	525.00\$
Balance : mur séparateur	À confirmer	7507.06\$

Adoptée

15-02-7877

CONTRAT D'ENSEMENCEMENT POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE.

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin prochain aura lieu la troisième édition de la Fête de la pêche et que nous sommes désireux d'ensemencer 1000 ombles de fontaine;

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Dosquet octroie le contrat d'ensemencement de 1000 ombles de fontaine de catégorie 9-11 pouces à Delphis Veilleux au coût de 1,80\$ l'unité, livrée.

Adoptée

15-02-7878

CONTRAT D'INGÉNIEUR POUR LA RÉFECTION DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT QUE pour compléter le contrat de travaux de réfection pour l'église, l'architecte aura besoin des services d'un ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'octroyer le contrat d'ingénieur au groupe conseil Meconair au montant de 10 250.00\$ plus taxes et QUE Jolyane Houle, directrice générale, soit et est autorisée à agir au nom de la Municipalité de Dosquet pour la signature de l'offre de service.

Adoptée

DENIS MOFFET

Point d'information à la population à l'effet que la municipalité de Dosquet a reçue une mise en demeure de la part de Monsieur Denis Moffet concernant le lot dont il est le propriétaire dans le rang 4. La municipalité traite avec professionnalisme le dossier à l'aide de ses assureurs et de son avocat. Tout nouveau développement sera également transmis à la population.

15-02-7879

FORMATION DES POMPIERS.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet prévoit la formation de 6 pompiers dont 4 comme Pompier 1 et 2 comme officiers non-urbain(ONU) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Claude Lachance, appuyé par Monsieur Mathieu Bibeau et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adoptée

15-02-7880

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

15-02-7881

DÉSIGNATION FEMMES REMARQUABLES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Priscilla Patry soit nommée femme remarquable dans la catégorie 18-35 ans de l'activité du Centre-Femmes et que le montant de 15,00\$ pour l'évènement soit défrayé par la municipalité et que Madame Larose soit remplacée par Madame Sonia Labbé, cette dernière s'étant désistée.

Adoptée

15-02-7882

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE TAXATION.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les dates de paiement de taxes soient celles-ci ; 15 mars, 15 juin, 15 août et 15 octobre.

Adoptée

DIVERS : 1) Désignation femmes remarquables : (rés. 15-02-7880)
2) Modification au règlement de taxation : (rés. 15-02-7881)

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-02-7883

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h27.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale